



Du vélo à l'arceau

Comment se déroulera l'achat groupé de stationnement vélo ?

Afin de faciliter l'installation d'équipements vélo de qualité sur le territoire, le **GAL Jesuishesbignon.be** organise un **achat groupé de matériel de stationnement vélo** destiné aux communes, entreprises, indépendants et associations.

Le principe est simple : **regrouper les besoins de plusieurs acteurs** afin de lancer un **marché public unique**, permettant d'obtenir du matériel de qualité à un **prix négocié avantageux**.

L'opération se déroulera en plusieurs étapes.

Communication (à partir du 10 mars)

Dix jours avant le lancement officiel, une **campagne d'information** est organisée afin de présenter l'achat groupé et les équipements proposés. Les participants potentiels recevront notamment :

- une **présentation du projet**
- une **documentation technique** sur les équipements proposés
- des **ordres de prix indicatifs**
- des informations spécifiques pour les **entreprises et organisations privées**

La communication se fera via :

- mailing aux acteurs du territoire
- publications sur le site internet du **GAL Jesuishesbignon.be**

Inscription à l'achat groupé (du 21 mars au 20 avril)

À partir du **21 mars**, premier jour du printemps, les acteurs intéressés pourront **s'inscrire à l'achat groupé**.

Cette inscription fonctionne selon le même principe qu'un **achat groupé d'énergie** :

- vous indiquez **votre intérêt et vos besoins estimés**
- **aucune obligation d'achat n'est demandée à ce stade**

Cette phase permet simplement de **recenser les besoins du territoire** afin de préparer le marché public.

Lancement du marché public (15 mai)

Sur base des inscriptions reçues, le **GAL Jesuishesbignon.be** préparera un **cahier des charges** reprenant l'ensemble des besoins exprimés (types d'équipements, quantités estimées, options, etc.).

Un **marché public** en lots sera ensuite lancé afin de sélectionner un ou plusieurs fournisseurs capable de : fournir le matériel, assurer la pose, garantir la qualité et la durabilité des installations.

Cette étape permettra d'obtenir **les meilleures conditions techniques et financières** pour l'ensemble des participants.

Mise en œuvre de l'achat groupé (15 juin)

Une fois le(s) fournisseur(s) sélectionné(s), les participants pourront **confirmer leur commande**.

Le processus diffère selon le type de participant.

Pour les communes	Pour les entreprises, indépendants et associations
Les communes participantes devront : - faire approuver la commande par délibération du Collège communal - passer commande auprès du fournisseur retenu effectuer le paiement directement au fournisseur.	Les acteurs privés confirmeront leur commande auprès du GAL Jesuishesbignon.be . Le paiement se fera : - par versement sur le compte du GAL le GAL se charge ensuite de payer le fournisseur pour les équipements concernés.

Une fois les commandes confirmées, le marché sera **notifié officiellement au(x) fournisseur(s) retenu(s)**.

Livraison et installation (automne 2026)

La livraison et la pose des équipements sont prévues à **l'automne 2026**.

La vérification des installations se fera selon le type de participant :

Pour les communes : la réception et la vérification seront réalisées par le personnel communal (<i>sauf pour les arceaux éventuellement financés directement par le GAL</i>).	Pour les acteurs privés : la vérification des installations sera assurée par le GAL Jesuishesbignon.be .
--	--

Un projet collectif pour développer le vélo

Grâce à cet achat groupé, les acteurs du territoire pourront **installer du stationnement vélo de qualité**, encourager les déplacements à vélo et contribuer à un **territoire plus durable et accessible**.



En collaboration avec les communes de
Amay, Awans, Berloz, Donceel, Faimés,
Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Oreye,
Remicourt, Verlaine,
Villers-le-Bouillet et Waremmé.